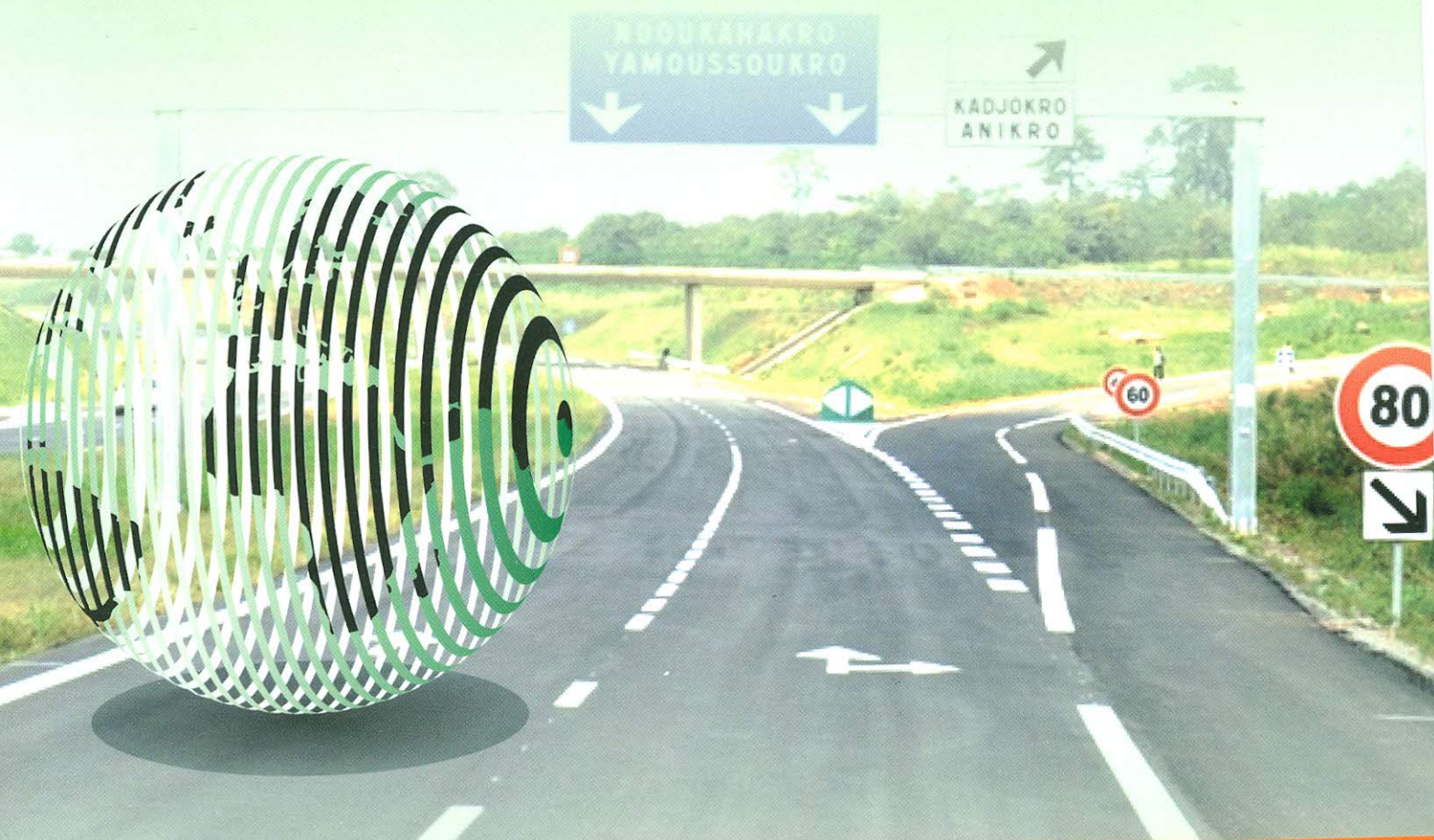




LE BITUME, C'EST NOUS

SOCIETE MULTINATIONALE DE BITUMES



Rapport Annuel 2013

Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2014

ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification



www.smbci.ci

SOMMAIRE

Ordre du jour

CAPITAL ET ORGANISATION

- Répartition du capital
- Conseil d'Administration
- Conseil de Direction

RAPPORTS ET RESOLUTIONS

- Rapport d'activités du Conseil d'Administration
- Rapport général des Commissaires aux Comptes
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions réglementées
- Textes de résolutions

ETATS FINANCIERS

- Bilans
- Comptes de résultat
- Tableaux financiers des Ressources et Emplois

P. 02

P. 02-04

P. 02

P. 04

P. 04

P. 05-14

P. 05 - 10

P. 10 - 11

P. 12 - 13

P. 13 - 14

P. 15-17

P. 15

P. 16

P. 17

*L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le Mercredi 25 juin 2014
à 09 H 30 mn à l'hôtel NOVOTEL sis à Abidjan-Plateau*



ORGANISATION



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil d'Administration

Mme Aminata TRAORE

SIR, représentée par

M. Noël Akossi BENDJO

M. Thomas CAMARA

M. Bernard CAPERAN

M. Patrice Koffi YAO

M. Edouard OULAÏ

Mme Marie-Joséphine SIDIBE

Institutions privées, représentées

par M. Mamah DIABAGATE

Divers privés, représentés par

M. Joachim-Claude DURAND

CONSEIL DE DIRECTION

Directeur Général

M. Mamadou DOUMBIA

Chef de Département Commercial

M. Kobena DEKI

Chef de Département Production

M. Stéphane Irié-Bi KOUAME

Chef de Département Logistique

M. Sékou TRAORE

Chef de Département Finances

Gestion & Stratégie

M. Abel Konan DIAHA

Chef de Département Ressources

Humaines et Administration

M. Moustapha SOUMAHORO

Commissaires aux Comptes

M. Christian MARMIGNON

Expert Comptable Diplômé près la Cour d'Appel d'Abidjan

M. Charles AIE

Expert Comptable Diplômé près la Cour d'Appel d'Abidjan





RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'A.G.O

Mesdames et Messieurs,

Conformément aux prescriptions légales et réglementaires, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de :

- vous rendre compte des activités de votre société au cours de l'exercice 2013 ;
- soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos au **31 décembre 2013** et les textes de résolutions.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège de la société à Abidjan-Vridi et à celui de la **BICI-Bourse à Abidjan-Plateau**.

Il vous sera présenté les différents rapports d'activités ainsi que ceux établis par les Commissaires aux Comptes.

Président du Conseil
d'Administration



RAPPORT D'ACTIVITES

DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

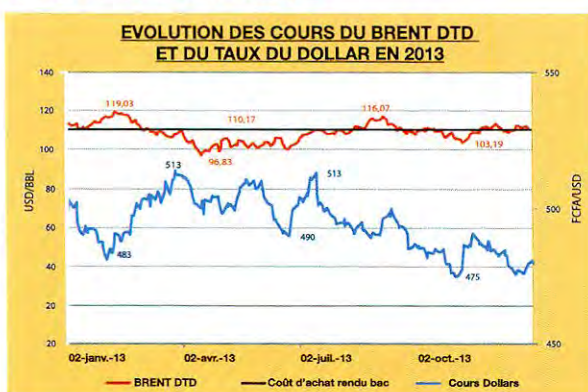
I- SYNTHÈSE DE L'ACTIVITE

1- CONTEXTE GENERAL DU RAFFINAGE

Sur le plan mondial, l'activité de raffinage de pétrole brut a continué à faire face au cours de l'année 2013 à une dépression de ses fondamentaux, caractérisée par une baisse significative de la marge de raffinage avec un prix du pétrole brut élevé.

La marge économique de la SMB s'établit à **11,8 \$/bbl** en 2013 contre **11 \$/bbl** en 2012, soit un niveau relativement stable.

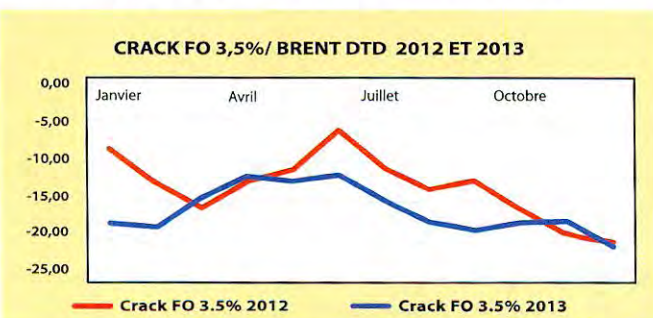
2- AU PLAN ECONOMIQUE



En 2013, le cours du baril de brut BRENT DTD a connu une forte baisse de **22 \$** de février à avril, une remontée de **19 \$** jusqu'au mois d'août pour se stabiliser autour de **110 \$** à la fin du dernier trimestre.

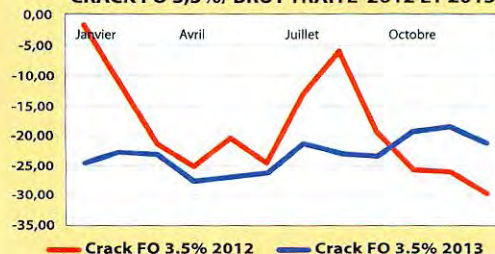
Le niveau moyen du coût d'achat de pétrole brut est resté au-dessus du cours moyen du BRENT DTD, il s'élève à **110,2 \$/bbl** contre un BRENT DTD à **108,7 \$/bbl**, soit une hausse de **1,4%** du coût d'acquisition du brut.

Le cours moyen du dollar en 2013 s'établit à **494,0 FCFA** contre **510,6 FCFA** en 2012, soit une baisse de **3%**.



Crack FO 3,5% FOB Med / Brent DTD : faiblesse de janvier à octobre 2013 par rapport à 2012 dégradant ainsi les marges en 2013.

CRACK FO 3,5% / BRUT TRAITE 2012 ET 2013



Crack FO 3,5% FOB Med / Brut traité : faiblesse de janvier à septembre par rapport à 2012. Amélioration au dernier trimestre grâce au coût d'acquisition du brut sur cette période.

3- AU PLAN COMMERCIAL

L'activité commerciale en 2013 a enregistré une baisse globale d'environ **34%** en volume qui s'analyse comme suit :

- 1) Sur le marché Local, les ventes de bitumes s'établissent à **45,7 KT** contre **26,6 KT** en 2012, soit une hausse de **72%** ;
- 2) Sur les Autres Marchés Terre, les ventes de bitumes sont de **5,2 KT** contre **6,1 KT** en 2012, soit une baisse de **15%** ;
- 3) Sur le marché Export mer, les ventes de bitumes se situent à **91,9 KT** contre **183,8 KT** en 2012, soit une baisse de **50%**.

4- AU PLAN DE LA PRODUCTION

L'unité SMB a fonctionné avec un taux de fiabilité de **88,5%** et un taux d'utilisation global de **52,7%**.

5- AU PLAN DE LA QUALITE

L'audit de suivi N°1 de renouvellement, réalisé en **novembre 2013**, a reconnu la bonne vitalité du Système de Management de la Qualité (SMQ) de la SMB qui a répondu de manière satisfaisante aux exigences de la norme **ISO 9001 version 2008**. En conséquence, la **certification** de la SMB est maintenue pour ses activités de production, de stockage et de commercialisation de bitumes jusqu'à novembre 2014.

6- AU PLAN DE LA GESTION FINANCIERE

L'année 2013 a été marquée par :

- La mise en place d'une facilité avec la BACI pour un montant de **18,367 milliards de FCFA** en vue du remboursement du solde de la facilité avec AFREXIMBANK ;
- Le financement des deux (2) cargaisons de pétrole brut de 2013 par Lettre de Crédit International (LCI) pour un montant global de **55 millions de dollars US** et **41 millions d'euros** ;
- Le niveau global des crédits spots sur 2013 s'élève à **20,200 milliards de FCFA** ;

Dans ce contexte, la SMB a réalisé une perte nette de **6,105 milliards de FCFA** au 31/12/2013 contre une perte de **824 millions de FCFA** en 2012.



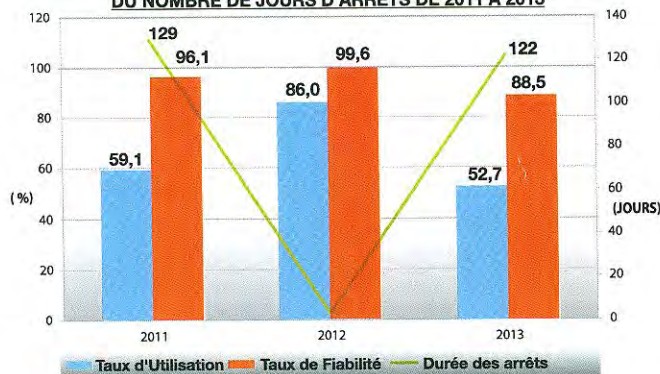
RAPPORT D'ACTIVITES

DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

II - ACTIVITE DE PRODUCTION

1- FONCTIONNEMENT DE L'UNITE

EVOLUTION DU TAUX D'UTILISATION, DU TAUX DE FIABILITE ET DU NOMBRE DE JOURS D'ARRÊTS DE 2011 A 2013



Au cours de l'exercice 2013, l'unité a fonctionné avec un taux de fiabilité de **88,5 %** contre un taux de fiabilité de **99,62 %** en 2012, et un taux d'utilisation global de **52,7 %** contre **86,0 %** en 2012.

Au cours de l'exercice 2013 la SMB a procédé à un arrêt métal pour la révision des installations pour une durée de **40 jours**.

En outre, elle a connu différents arrêts de **82 jours** comparés à **3 jours** observés en 2012, et qui s'analysent comme suit :

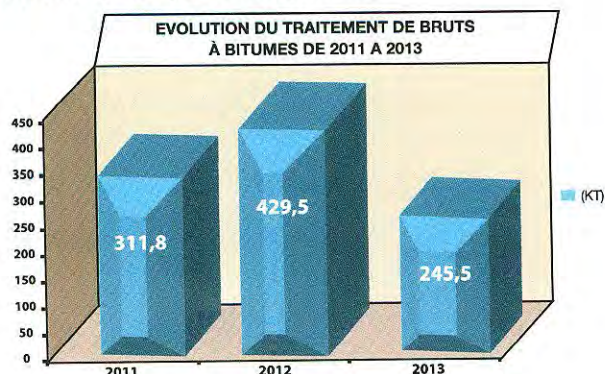
- Réparations des percements en tête de colonnes et nettoyage du système de vide (**38 jours**) ;
- Manque de creux au stockage de bitumes (**38 jours**) ;
- Divers travaux et événements (**6 jours**).

2- TRAITEMENT DE PETROLE BRUT A BITUMES

Au cours de l'exercice 2013, l'usine a traité **245,5 KT** de pétrole brut à bitumes contre **429,5 KT** l'exercice précédent, soit une baisse de **184 KT (42,9%)**. Cette baisse est liée à un temps d'arrêt important, et à une rupture de brut à bitumes de **23 jours**.

La production issue de ce traitement de pétrole brut s'élève à **104,7 KT** de distillats et **140,4 KT** de bitumes (toutes qualités confondues). La production globale (**245,1 KT**) est en baisse de **43 %** par rapport à 2012.

Le taux de pertes et combustibles directs réalisé sur l'exercice 2013 s'élève à **1,72 %**, en amélioration par rapport à l'exercice précédent (**1,92 %**).



3- PROCESSING

En 2013, l'unité a traité **87 KT** de pétrole brut léger pour le compte de la SIR contre **114 KT** l'exercice précédent.

4- INVESTISSEMENTS TECHNIQUES

Les investissements techniques majeurs au cours de l'exercice 2013 concernent principalement :

- l'arrêt métal ;
- la connexion du dépôt SMB au gaz naturel PETROCI ;
- le projet d'injection de produits chimiques pour le traitement de bruts acides ;
- l'entretien préventif réglementaire du bac B04

Pour un montant total **1,657 milliard de FCFA**, dont **1,512 milliard de FCFA** pour l'arrêt métal.

III- ACTIVITE COMMERCIALE

1- APPROVISIONNEMENT EN PETROLE BRUT

L'approvisionnement est composé principalement du brut Latam (provenance Colombie, Brésil) et du Castilla Blend (provenance Colombie).

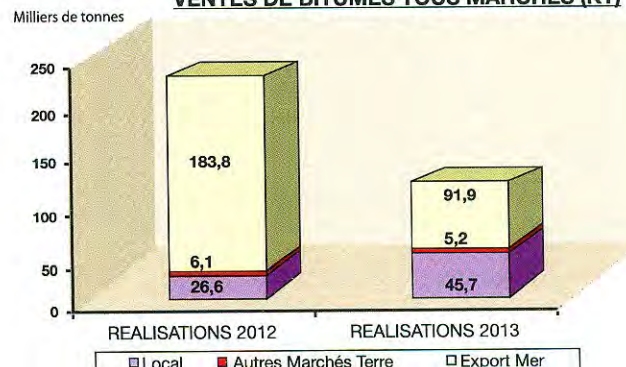
Les achats de matières premières réalisés en 2013 sont de **204,7 KT** pour une valeur de **74,821 milliards de FCFA** contre **451 KT** pour une valeur de **182,798 milliards de FCFA** en 2012, soit une baisse en volume de **246,3 KT** et une baisse en valeur de **107,977 milliards de FCFA**.

2- VENTES

> Bitumes (tous marchés confondus)

Les ventes de bitumes réalisées au 31 décembre 2013 s'élèvent à **142,8 KT** pour une valeur de **51,8 milliards de FCFA** contre **216 KT** pour une valeur de **79,9 milliards de FCFA** en 2012, soit une baisse en volume de **73,2 KT** et en valeur de **28,1 milliards de FCFA**.

VENTES DE BITUMES TOUS MARCHES (KT)



RAPPORT D'ACTIVITES

DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

Ces ventes se répartissent sur les différents marchés comme suit :

Marché Local

Les ventes de bitumes réalisées en Côte d'Ivoire s'élèvent à **45,7 KT** pour un chiffre d'affaires de **19,064 milliards de FCFA** contre **26,6 KT** pour une valeur de **11,669 milliards de FCFA** en 2012, soit une hausse en volume de **19,1 KT** et en valeur de **7,395 milliards de FCFA** avec un niveau de réalisation exceptionnel de **80 %** sur le second semestre 2013.

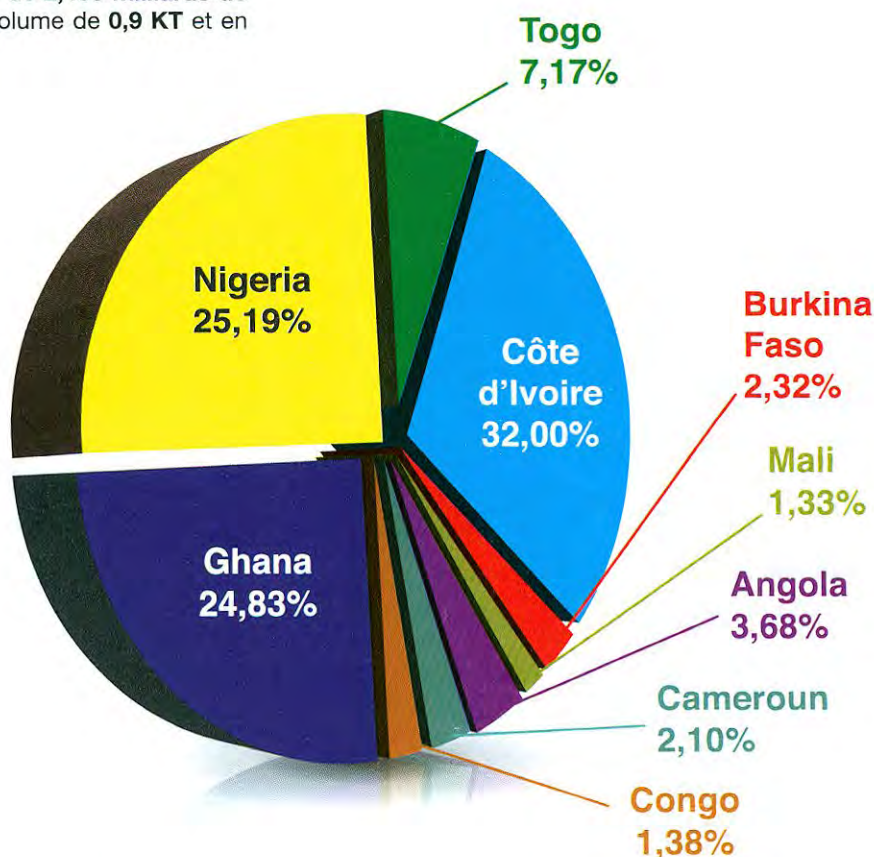
Autres Marchés Terre (Burkina-Faso, Mali, Niger)

Les ventes de bitumes réalisées sur les Autres Marchés Terre sont de **5,2 KT** pour une valeur de **1,847 milliard de FCFA** contre **6,1 KT** pour une valeur de **2,499 milliards de FCFA** en 2012, soit une baisse en volume de **0,9 KT** et en valeur de **0,652 milliard de FCFA**.

Marché Export mer

Les exportations de bitumes enregistrées sur l'année 2013 sont de **91,9 KT** pour une valeur de **30,910 milliards de FCFA** contre **183,8 KT** pour une valeur de **66,165 milliards de FCFA** en 2012, soit une baisse en volume de **91,9 KT** et en valeur de **35,255 milliards de FCFA** due à l'arrêt imprévu sur le premier semestre et à la faiblesse des marges à l'international.

VENTES DE BITUMES EN 2013 PAR PAYS



> Distillats

En 2013, la SMB a vendu à la SIR **104,7 KT** de distillats pour un chiffre d'affaires de **51,287 milliards de FCFA** contre **199 KT** pour une valeur de **101,4 milliards de FCFA** en 2012, soit une baisse de **94,3 KT** en volume et **50,113 milliards de FCFA** en valeur.



RAPPORT D'ACTIVITES

DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

IV - ACTIVITE LOGISTIQUE

1- EXPLOITATION DES NAVIRES

Au cours de l'année 2013, la SMB a affrété deux navires en time charter pour livrer le bitume à ses clients. Il s'agit du SAN BENJAMINO et du SAN BERNARDINO.

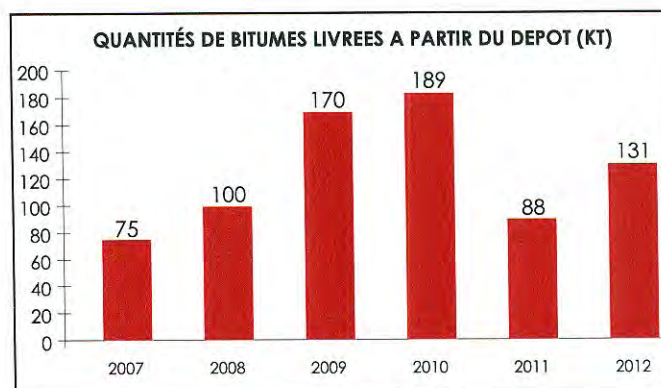
Le taux d'utilisation global des deux navires (SAN BENJAMINO et SAN BERNARDINO) en 2013 s'élève à **60,4%** contre **52,9%** en 2012, soit un écart de **7,5%**.

HISTORIQUE D'EXPLOITATION

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Quantité transportée (KT)	84	76	112	66	71	69
Nombre de voyages	24	22	28	16	20	22
Taux d'utilisation	67,2%	69,4%	84,7%	59,6%	52,9%	60,4%

2- ACTIVITES DU DEPOT SMB

La quantité de bitume livrée à partir du dépôt en 2013 s'élève à **79 KT** contre **131 KT** en 2012, soit une baisse de **40 %**.



V - ACTIVITE FINANCIERE

1- INDICATEURS FINANCIERS

- Le chiffre d'affaires global est de **107,797 milliards de FCFA** contre **193,495 milliards de FCFA** en 2012 ;
- La marge brute comptable ressort à **9,716 milliards de FCFA** contre **16,848 milliards de FCFA** en 2012 ;
- La valeur ajoutée s'élève à **0,011 milliard de FCFA** contre **5,338 milliards de FCFA** en 2012 ;

Le résultat d'exploitation atteint **-2,812 milliards de FCFA** contre **2,584 milliards FCFA** en 2012 ;

Le résultat financier est de **-3,260 milliards de FCFA** contre **-3,305 milliards de FCFA** au 31/12/2012.

Le résultat net est déficitaire de **6,105 milliards de FCFA** au 31 décembre 2013 contre **0,824 milliard de FCFA** de déficit sur l'exercice précédent.

2- AFFECTATION DES RESULTATS

Compte tenu du résultat net déficitaire, votre Conseil d'Administration propose l'affectation du résultat net de la manière suivante :

- Résultat net déficitaire de l'exercice 2013	:	- 6 104 830 684 FCFA
- Report à nouveau de l'exercice antérieur	:	+ 498 597 725 FCFA
- Réserve légale		0 FCFA
- Réserves statutaires		0 FCFA
- Dividendes		0 FCFA
- Compte de Report à nouveau (Après affectation des résultats)		- 5 606 232 959 FCFA

A l'issue de cette affectation, le solde du compte « report à nouveau » ressort à **- 5 606 232 959 de FCFA**.



RAPPORT D'ACTIVITES

DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

3- COMPORTEMENT DE L'ACTION SMB

EVOLUTION DES COURS MOYENS DE L'ACTION SMB EN 2013



Au cours de l'exercice 2013, le cours moyen de l'action SMB a été de **19 763 FCFA** contre **18 943 FCFA** en 2012 avec un minimum de **15 000 FCFA** et un maximum de **23 650 FCFA**.

Au 31 décembre 2013, la capitalisation boursière ressort à **38,966 milliards de FCFA** contre **31,181 milliards de FCFA** au 31 décembre 2012, soit une amélioration de **4%**.

VI - GESTION DU PERSONNEL ET ADMINISTRATION

1- GESTION DES EFFECTIFS

TABLEAU DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE EN 2013

I.C	A.M	O.E	TOTAL
23	27	3	53

I.C : Ingénieurs et cadres A.M : Agents de maîtrise O.E : Ouvriers et employés

2- GESTION DE LA FORMATION

La politique de formation en 2013 a porté sur :

- des formations métiers liées au cœur de notre activité et visant à favoriser une montée en compétence ainsi qu'une professionnalisation plus accrue des agents ;
- des formations support transversales (management, gestion, comptabilité, langue, etc.) pour renforcer les compétences et soutenir l'activité.

BILAN DES FORMATIONS

	I.C	A.M	O.E	TOTAL
Nombre d'agents formés	29	30	06	65
Nombre d'heures de formation	880			

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la Société Multinationale de Bitumes, S.A. (SMB), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- l'organisation administrative, le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

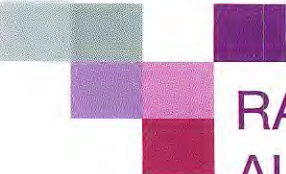
Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet





RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

exercice conformément aux règles et méthodes comptables généralement édictées par le droit comptable de l'OHADA. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

Perte de plus de la moitié du capital social

En raison de la perte de l'exercice écoulé, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, s'établissant à **FCFA 955 201 701 millions** pour un capital de **FCFA 4 872 000 000**.

Conformément aux dispositions des articles 664 et suivants de l'acte uniforme de l'OHADA, les actionnaires doivent décider de poursuivre ou non l'activité de la société. Si la poursuite de l'activité est décidée, les capitaux propres devront être reconstitués à un montant au moins égal à la moitié du capital social. La régularisation doit intervenir au plus tard le jour de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes du second exercice suivant celui au cours duquel la perte a été constatée. A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société.

Perturbations informatiques

Le 22 janvier 2014, alors que la SMB s'apprêtait à clôturer les comptes de l'exercice 2013, une perturbation informatique est intervenue entraînant une perte de données. Cette défaillance d'ordre matérielle a provoqué la corruption des sauvegardes journalières. La dernière sauvegarde non corrompue qui a été récupérée est celle du 12 décembre 2013.

Nous avons estimé nécessaire d'effectuer un audit informatique limité aux conséquences éventuelles de cette défaillance, afin de nous assurer que l'intégrité physique des données a été préservée.

Notre revue informatique a révélé que le niveau de sécurité du système n'est pas satisfaisant, ce qui pourrait avoir un impact sur la qualité des données, voire sur leur intégrité. Par conséquent, nous recommandons de faire effectuer un audit approfondi du système informatique pour garantir la bonne gouvernance du système d'informations de la société

Compte bancaire BFA (Banque pour le Financement de l'Agriculture)

A la clôture de l'exercice 2013, le compte courant de la SMB à la BFA présente un solde créditeur de **FCFA 640,1 millions** contre **FCFA 780,6 millions** au 31 décembre 2012. Nous observons toujours que cette banque éprouve des difficultés à honorer son engagement à régler mensuellement la somme de **50 millions de FCFA** en vue de l'apurement total de sa dette, comme stipulé dans le protocole d'accord entre la banque et la SMB.

II. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.

Nous avons procédé aux recherches nécessaires sur l'existence d'événements susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière et/ou sur les résultats présentés dans les comptes de votre société au 31 décembre 2013 et qui seraient survenus entre le 1er janvier 2014 à ce jour. Au terme de ces contrôles, nous n'avons relevé aucun événement de cette nature.

III. ORGANISATION ADMINISTRATIVE, GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE

En application des dispositions des articles 6, 12 et 16 de l'instruction n°31/2005 du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés financiers (CREPMF), nous avons procédé aux travaux spécifiques relatifs :

- au contrôle interne ;
- à l'organisation administrative et au gouvernement d'entreprise.

L'organisation générale de la société, la conception et la mise en œuvre du dispositif de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne relèvent de la responsabilité de ses dirigeants. Il nous appartient, dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, de décrire et d'apprécier le dispositif mis en place, afin de formuler notre jugement.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons jugées nécessaires en la circonstance. Nous n'avons pas relevé d'anomalie significative relative au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

IV. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sous réserve de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 3 juin 2014

Les Commissaires aux Comptes

ECR INTERNATIONAL

Charles AIE



Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes

CCM-Audit & Conseil

Christian MARMIGON



Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes





RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de telles conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis de la conclusion d'aucune convention nouvelle au cours de l'exercice visée aux articles **438 à 448** de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE 2013

1. CONVENTION DE PRET PAR LA SIR A LA SMB POUR L'ACQUISITION DU SYSTEME NUMERIQUE DE CONDUITE CENTRALISEE (SNCC)

Administrateur concerné :

SIR, représentée par Monsieur BENDJO AKOSSI Noël..

Nature et objet :

Convention par laquelle la SMB se reconnaît débitrice de la SIR de la somme de **FCFA 3 530 614 782** représentant le montant du préfinancement du Système Numérique de Conduite Centralisée (SNCC), y compris les frais financiers liés à l'investissement.

Modalités et rémunération :

Les parties ont convenu que les remboursements se feront par des mensualités constantes de **FCFA 98 072 633** sur 36 mois au taux de **7,25%**, soit sur le compte de la SIR, soit par compensation des factures de distillats cédés mensuellement à la SIR par la SMB. La première mensualité étant à échéance au 1er mars 2011. Le prêt a été soldé au 31 décembre 2013.

2. CONVENTION D'ASSISTANCE CONTINUE DE LA SIR A LA SMB ET DE PRESTATIONS FOURNIES PAR LA SMB A LA SIR

Administrateur commun :

SIR, représentée par Monsieur BENDJO AKOSSI Noël.

Nature et objet :

Convention par laquelle, d'une part la SIR s'engage à assister de façon générale la SMB dans l'exploitation et l'entretien de ses unités de production et d'autre part la SMB s'engage à fournir certaines prestations à la SIR. Cette convention d'assistance continue réciproque a été modifiée le 29 octobre 2010 et a couru jusqu'au 31 décembre 2012. Elle est renouvelée par tacite reconduction par période de trois (3) ans, sauf dénonciation par l'une des parties au plus tard 3 mois avant la fin de chaque période contractuelle.

Modalités et rémunération

Les montants facturés à la SMB par la SIR au titre de cette convention au cours de l'exercice 2013 sont les suivants :

- Rémunération au titre du «savoir faire SIR», **FCFA 104,1 millions.**
- Rémunération au titre de l'exploitation et de la maintenance des installations techniques, **FCFA 257,9 millions.**
- Rémunération au titre de la sécurité et du suivi technique, **FCFA 111,6 millions.**
- Rémunération au titre du service médical et des œuvres sociales, **FCFA 86,7 millions.**
- Rémunération au titre de l'informatique de gestion et des contrats de prestations des entreprises extérieures, **FCFA 88,1 millions.**
- Rémunération au titre de la location du terrain et du quadripôle à la SIR, **FCFA 21,2 millions.**
- Rémunération au titre de la mise à disposition de personnel SIR, **FCFA 182,3 millions.**
- Rémunération au titre de l'entretien de la tour SMB, **FCFA 75,7 millions.**
- Rémunération au titre de la location des bacs de stockage, **FCFA 266,3 millions.**
- Rémunération au titre de fourniture d'utilités, de travaux spécifiques de contrôle et de prestations diverses, **FCFA 2 milliards.**





RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Les montants facturés à la SIR par la SMB au titre de cette convention au cours de l'exercice 2013 sont les suivants :

- Rémunération au titre des produits vendus (bruts et distillats), **FCFA 54,5 milliards.**
- Rémunération au titre des produits financiers, **FCFA 6,1 milliards.**
- Rémunération au titre du processing, **FCFA 128 millions.**
- Rémunération au titre du détachement du personnel SMB à la SIR, **FCFA 69,4 millions.**

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

Abidjan, le 3 Juin 2014

Les Commissaires aux Comptes

ECR International



Charles AIE

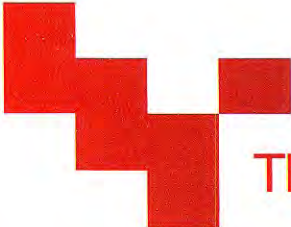
Expert Comptable Diplômé, Commissaire aux comptes

CCM-Audit & Conseil



Christian MARMIGNON

Expert Comptable Diplômé, Commissaire aux comptes



TEXTES DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, approuve ce document dans son intégralité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes, approuve ce document dans toutes ses parties.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions visées par les articles **438 à 448** de l'Acte uniforme du traité de l'OHADA relatif aux sociétés commerciales et GIE, déclare approuver ces conventions et donne quitus aux Administrateurs à cet égard.

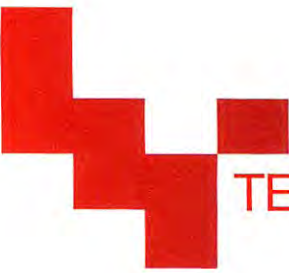
Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à





TEXTES DE RESOLUTIONS

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des Etats Financiers de synthèse clos le 31 décembre 2013, les approuve tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration, au titre de l'exercice écoulé, une indemnité de fonction dont le montant brut est fixé à **18 000 000 de FCFA**.

Cette indemnité de fonction sera répartie entre les Administrateurs par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé à tous les Administrateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, renouvelle, pour une durée de six ans allant du 26 juin 2014 et venant à expiration lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le mandat d'Administrateur de **Monsieur DIABAGATE Mamah** en qualité d'Administrateur, Représentant des Institutionnels privés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'existence d'un résultat net déficitaire de **6,105 milliards de FCFA**. L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux propositions du Conseil d'Administration du 22 mai 2014, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Résultat net déficitaire de l'exercice 2013 :	- 6 104 830 684 FCFA
- Report à nouveau de l'exercice antérieur :	+ <u>498 597 725 FCFA</u>
- Reliquat en report à nouveau :	- 5 606 232 959 FCFA

Le reliquat de - 5 606 232 959 FCFA est à inscrire en compte de report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'ensemble des résolutions précédentes ayant été adoptées, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'extrait ou de copie certifiée conforme du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour faire accomplir toutes formalités de publicité et autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à



ETATS FINANCIERS

BILAN ACTIF

(en millions de FCFA)

	2013	2012
Charges immobilisées	229	322
Immobilisations incorporelles	234	343
Immobilisations corporelles	12 373	11 145
Immobilisations financières	909	807
ACTIF IMMOBILISE	13 745	12 617
Stocks	20 337	42 465
Créances et emplois assimilés	139 737	174 757
ACTIF CIRCULANT	160 074	217 222
Trésorerie - actif	7 203	17 232
Ecart de conversion	33	50
TOTAL ACTIF		

BILAN PASSIF

(en millions de FCFA)

	2013	2012
Capital, primes et réserves	7 060	7 884
Résultat net de l'exercice	(6 105)	(824)
CAPITAUX PROPRES	955	7 060
Emprunts	15 513	13 626
Provisions financières pour risques & charges	938	987
DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	16 451	14 614
Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.		
Clients, avances perçues	164	65
Fournisseurs d'exploitation	123 669	165 557
Dettes fiscales, sociales et autres dettes	761	569
Risques provisionnés	0	30
PASSIF CIRCULANT	124 595	166 220
Trésorerie - passif	38 790	59 206
Ecart de conversion	264	21
TOTAL PASSIF	181 054	247 121



ETATS FINANCIERS

COMPTES DE RESULTAT

(en millions de FCFA)

	2013	2012
CHIFFRES D'AFFAIRES	107 797	193 495
Production stockée (ou destockage)	(1 486)	5 957
Production immobilisée	0	
Achat de matières premières et fournitures	(74 844)	(182 883)
Variation de stocks	(20 372)	1 254
Produits accessoires	(1 379)	(976)
MARGE BRUTE	9 717	16 848
Autres achats & variation de stocks	(3 256)	(5 224)
Charges externes	(7 828)	(7 261)
Produits accessoires	1 379	976
VALEUR AJOUTEE	12	5 338
Charges de personnel	(1 435)	(1 543)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(1 423)	3 796
Reprise de provision	11	253
Dotations aux amortissements et provisions	(1 756)	(1 844)
Transfert de charges	355	379
RESULTAT D'EXPLOITATION	(2 812)	2 584
Revenus financiers	6 123	8 060
Gains de change	1 281	1 373
Reprises de provisions	60	
Frais financiers	(10 234)	(8 797)
Pertes de change	(490)	(3 941)
RÉSULTAT FINANCIER	(3 260)	(3 205)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	(6 072)	(720)
RESULTAT H.A.O.	3	(73)
Impôt sur le résultat	(35)	(30)
RESULTAT NET	(6 105)	(824)



ETATS FINANCIERS

TABLEAUX FINANCIERS DES RESSOURCES ET EMPLOIS

(en millions de FCFA)

	2013	2012
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement globale	(4 423)	840
Cessions d'immobilisations incorporelles	0	
Cessions d'immobilisations corporelles	3	12
Cessions d'immobilisations financières	46	
Autres dettes financières	3 500	10 000
Variation du besoin de financements	15 782	0
Ressources H.A.O.	0	0
TOTAL RESSOURCES	14 908	10 852
EMPLOIS		
Dividendes	0	974
Charges immobilisées	14	240
Acquisition d'immobilisations incorporelles	7	4
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 743	1 137
Acquisition d'immobilisations financières	149	127
Remboursement d'emprunts	1 609	2 466
Variation du besoin de financements	0	1 240
TOTAL EMPLOIS	4 521	6 189
VARIATION DE LA TRESORERIE	10 387	4 663



NOTES



A series of horizontal dashed lines for writing notes.



LE BITUME, C'EST NOUS

SOCIETE MULTINATIONALE DE BITUMES

**SOCIETE MULTINATIONALE DE BITUMES - Bd de Petit Bassam
12 BP 622 Abidjan 12 - Enceinte de la raffinerie SIR
Tél. : 21237070 - Fax : 21270518
www.smbci.ci**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2014

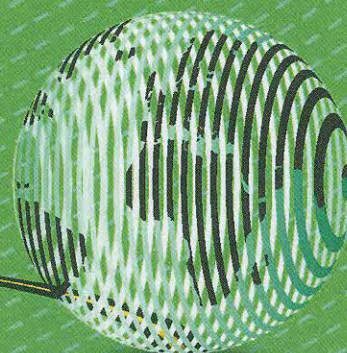
Hôtel NOVOTEL sis à Abidjan-Plateau, à 9h 30

ORDRE DU JOUR

**I/ Présentation du rapport du
Conseil d'Administration**

II/ Débats

III/ Textes de résolutions.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2014

Mesdames, Messieurs

En application des dispositions de l'Acte uniforme d'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et groupement d'intérêt économique, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur les points suivants :

1. Poursuite de l'activité de la Société, malgré la perte de plus de la moitié du capital social ;
2. Mise en harmonie des statuts avec l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE révisé.

1. POURSUITE DE L'ACTIVITÉ

L'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2014, appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, a constaté une perte nette de **FCA 6,105 milliards**, et a décidé de l'affectation de la totalité de cette perte au poste « report à nouveau ».

En conséquence de cette perte, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du montant du capital social de la Société (voir tableau ci-dessous).

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES

ANNEE LIBELLE	2009	2010	2011	2012	2013
CAPITAL (A)	4 872 000 000	4 872 000 000	4 872 000 000	4 872 000 000	4 872 000 000
RESERVES (B)	385 985 885	385 985 885	705 449 102	1 689 434 660	1 689 434 660
REPORT A NOUVEAU (C)	252 747 730	- 1 722 118 190	972 575	1 322 538 877	498 597 725
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (D)	- 1 974 865 920	2 786 995 582	3 279 951 860	- 823 941 152	- 6 104 830 684
TOTAL CAPITAUX PROPRES (E) = (A+B+C+D)	3 535 867 695	6 322 863 277	8 858 373 537	7 060 032 385	955 201 701
MOITIE CAPITAL (F)	2 436 000 000	2 436 000 000	2 436 000 000	2 436 000 000	2 436 000 000
ECART (G) = (E-F)	1 099 867 695	3 886 863 277	6 422 373 537	4 624 032 385	- 1 480 798 299

En application des dispositions de l'article 664 de l'Acte uniforme de relatif au droit des sociétés commerciales et groupement d'intérêt économique, une assemblée générale extraordinaire doit être réunie dans les quatre mois de l'approbation des comptes à l'effet, de décider de la dissolution anticipée de la Société ou de la poursuite de son activité.

Dans un contexte de réelles perspectives des activités de votre société, tant en Côte d'Ivoire que sur les marchés Export, nous vous proposons de ne pas décider de la dissolution anticipée de votre Société.

En effet, conformément à l'article 665 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et GIE, la Société est tenue de reconstituer ses fonds propres au terme du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation de la perte est intervenue, soit au plus tard le 31 Décembre 2016.



2. MISE EN HARMONIE DES STATUTS

La version révisée de l'Acte uniforme sur le Droit des Sociétés Commerciales et du GIE est signée le 30 janvier 2014, publiée au Journal Officiel de l'OHADA du 4 février 2014, et est en vigueur depuis le 5 mai 2014.

L'article 907 et suivants de l'AUSCGIE révisé prévoit, que les sociétés constituées antérieurement à son entrée en vigueur sont tenues de mettre leurs statuts en harmonie avec ses dispositions, dans le délai deux ans à compter de ladite entrée en vigueur.

Par conséquent, nous vous invitons à autoriser l'harmonisation des statuts de le SMB conformément aux dispositions de l'Acte uniforme du traité de l'OHADA relatif aux sociétés commerciales et GIE révisé.

Cette mise en harmonie consistera à abroger, modifier, à apporter un complément ou remplacer le cas échéant des clauses statutaires de la SMB.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires devra statuer sur les nouvelles dispositions suivantes :

L'article 133- 2 du nouvel Acte Uniforme révisé du traité de l'OHADA relatif aux sociétés commerciales : « **Si les statuts le prévoient, sont également présents pour le calcul du quorum**

et de la majorité les associés qui participent à l'assemblée à distance, par visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification.

Afin de garantir l'identification et la participation effective à l'assemblée des associés y participant à distance, ces moyens transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Les associés qui participent à l'assemblée à distance votent oralement.

Les statuts organisent les modalités d'utilisation des moyens de télécommunication au sein de la société ».

L'article 416 du nouvel Acte Uniforme révisé du traité de l'OHADA relatif aux sociétés commerciales et GIE : « **La société anonyme peut être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus, actionnaires ou non ».**

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

En cas d'accord, nous vous demandons d'approuver les projets de résolutions qui vous sont présentés.

Fait à Abidjan, le 25 juin 2014.



PROJET DE TEXTES DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires constatant que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2013 précédemment approuvés par elle, font apparaître des capitaux propres de **955 201 701 FCFA**, soit un montant inférieur à la moitié du capital social qui est de **4 872 000 000 FCFA**, décide qu'il n'y a pas lieu malgré cette perte, de prononcer la dissolution anticipée de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'Acte uniforme du traité de l'OHADA relatif aux sociétés commerciales et GIE, et notamment les **articles 907 et suivants**, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de mettre ses statuts en harmonie avec les nouvelles dispositions notamment les **articles 133-2 et 416** du nouvel Acte Uniforme révisé du traité de l'OHADA relatif aux sociétés commerciales et GIE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tout pouvoir à M.DOUMBIA Mamadou, Directeur Général, à l'effet de signer les statuts modifiés, ainsi que l'Acte de dépôt des statuts, puis de déposer avec reconnaissance d'écritures et de signatures, un original du procès-verbal constatant ces délibérations, au rang de minutes du Notaire de la Société, pour se conformer aux obligations de l'**article 10** de l'Acte Uniforme du traité de l'OHADA relatif aux sociétés commerciales et GIE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'ensemble des résolutions précédentes ayant été adoptées, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'extrait ou de copie certifiée conforme du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Extraordinaire pour faire accomplir toutes formalités de publicité et autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....





LE BITUME, C'EST NOUS

SOCIETE MULTINATIONALE DE BITUMES

**SOCIETE MULTINATIONALE DE BITUMES - Bd de Petit Bassam
12 BP 622 Abidjan 12 - Enceinte de la raffinerie SIR
Tél. : 21237070 - Fax : 21270518
www.smbci.ci**